

Compte-rendu du CTL du 29/04/2021

(audioconférence)

Pour l'administration :

Mme Gabelle (Présidente), Mme Lechevalier, M Périgaud, M Carrizey, M Leray, M Gauthier
secrétariat assuré par Mmes Froment et Toulzac

Déclaration liminaire au CTL du 29/04/2021

Madame la Présidente,

La crise sanitaire aurait justifié la mise en pause des réformes pour que la DGFIP se focalise uniquement sur son fonctionnement perturbé par la pandémie et la mise en place du fonds de solidarité.

Au contraire, cette crise ne fait qu'accélérer ses réformes pour tenir quoiqu'il en coûte le calendrier programmé.

Ainsi en Haute-Vienne, les petites trésoreries ferment à tour de bras pour laisser la place aux SGC déjà considérés comme sous-dimensionnés et déclassés comme nous le verrons au cours de cette instance. Les SIE deviennent départementaux et à l'avenir national, bientôt suivis par les SIP. Rappelons ici que les SPF ont déjà fusionnés ainsi que les trésoreries chargées de l'activité hospitalière.

Et tout ça pour ne laisser que des services supra-départementaux joignables que par téléphone ou internet, c'est la fin des services déconcentrés départementaux.

Et les personnels dans tout ça, ils subissent la dégradation de leurs conditions de travail, le gel du point d'indice, la suppression des CAPL, la limitation des promotions et un télétravail plus ou moins forcé sans prise en charge de ces frais.

En conséquence, FO DGFIP 87 ne pourra qu'appeler à la grève du 10 mai prochain tous les agents de la Haute-Vienne comme l'ensemble des organisations syndicales nationales.

Suite aux liminaires de FO DGFIP 87 et de la CGT FP 87, La Présidente rappelle les propos du Directeur Général : les réformes ne s'arrêtent pas avec la pandémie.

Concernant la crise sanitaire, elle souligne l'importance des gestes barrières et l'augmentation du télétravail grâce aux abondements en matériels. Contrairement à la campagne de déclaration de 2020, il n'y a pas de PCA cette année mais la Directrice a invité les usagers de la Haute-Vienne à ne pas se déplacer dans nos services et de privilégier les canaux numériques et notamment le numéro d'appel national.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour a pu être abordé.

- I. Approbation des procès-verbaux des CTL du 24/09/2020, du 2/10/2020 et du 3/11/2020.

Chaque PV a été approuvé à l'unanimité des OS

- II. Présentation du budget 2021 de la DDFIP de la Haute-Vienne et de l'exécution budgétaire 2020.

La Présidente a remercié l'ensemble de la division BIL pour sa gestion du budget et ses propositions d'utilisations des crédits tout au long de l'année, sans oublier l'équipe technique.

Exécution budgétaire 2020 :

	2020		2019	
	AE	CP	AE	CP
Dotation niveau 1 <i>dont variation complémentaire d'AE pluriannuelles et solde de refacturation des fluides</i>	1 978 985 -75 187 13 261	1 978 985 13 261	1 966 050 2 903 580	1 966 050 580
Dotation niveau 2	156 846	156 846	187 751	187 751
Dotation niveau 3	285 703	244 569	169 972	165 241
Abondements hors DGF	147 633	100 985	636 481	73 745
Total des dotations	2 507 241	2 494 646	2 963 737	2 393 367

Pour information :

- Le niveau 1 représente la dotation de base des crédits et regroupe la plus grande partie des crédits de fonctionnement reposant sur une part « locaux » et une part « agents » (forfait agent appliqué aux emplois implantés en direction au 1er janvier N-1).
- Le niveau 2 regroupe les crédits fléchés (frais de poursuites et de contentieux hors dépenses d'huissiers, frais de changement de résidence, frais de déplacement au titre de la formation professionnelle, frais de location de salle de concours, frais de commissions de cartes bancaires et des remises diverses et frais des taxes foncières). Ces crédits sont ajustés en fonction des dépenses réelles lors des révisions budgétaires de mai et septembre.
- Le niveau 3 est constitué d'abondements exceptionnels notamment des aides à la fin de gestion, de la réserve interrégionale et de refacturations pour la DIRCOFI, pour la visio conférence, etc.
- La DDFiP bénéficie, également, d'autres dotations dites « hors DGF » telles que les financements du plan urgence sécurité (PUS), les financements au titre de l'action sociale (aménagement de poste ou subvention restaurant administratif) et les abondements de travaux et de renouvellements de baux.

Quelques faits marquants :

- Stabilité des dépenses courantes de l'ensemble des sites de la DDFIP 87 dont le ménage malgré des prestations supplémentaires liées à la COVID-19 ;
- Dépenses extraordinaires dues à la pandémie pour un montant de 152 548 €
 - les frais de repas PCA (40 388 €, selon reporting FDD),
 - l'achat de masques (33 183 €),
 - l'achat de gels hydroalcooliques et d'essuie-mains (27 746 €),
 - l'achat de téléphones mobiles (26 798 €),

- l'achat de plexiglas (13 476 €)
- le nettoyage approfondi des points contacts, la nébulisation et des remplacements berkani (11 000 €).

Les économies réalisées ont permis à la DDFIP87 de valoriser son parc immobilier et d'améliorer les conditions de travail des agents : réfection des sols et peinture à Montmailler, borne et véhicule électrique sur Cruveilhier, climatisations d'une salle sur les 2 sites et relamping.

Au final, l'exécution budgétaire de l'année 2020 fait apparaître une hausse de 101 279€ des CP, soit +4,22 % par rapport à l'année précédente.

Présentation du budget 2021

	2021		2020		Evolution
	AE	CP	AE	CP	
A - DOTATIONS DE 1er NIVEAU	2 074 670	2 074 670	2 155 030	2 155 030	-3,73%
<i>Dont part locaux</i>	642 582	642 582	678 651	678 651	-5,31%
<i>Dont part agents</i>	1 432 088	1 432 088	1 476 379	1 476 379	-3,00%
<i>Dont arbitrage DDG</i>	0	0	0	0	
B - VARIATION COMPLEMENTAIRE d'AE (baux et marchés pluriannuels)	-151 108		-136 070		
C - REFACTURATION ANTICIPEE DES FLUIDES (90% de la refacturation 2017)	-139 837	-139 837	-176 045	-176 046	
D - DOTATIONS DE 2ème NIVEAU *	117 843	117 843	117 843	117 843	0,00%
<i>D1 - Frais de stages</i>	79 244	79 244	79 244	79 244	
<i>D2 - Frais de changement de résidence</i>	12 487	12 487	12 487	12 487	
<i>D3 - Frais de poursuite et de contentieux (hors huissiers)</i>	16 313	16 313	16 313	16 313	
<i>D4 - Frais de commission cartes bancaires</i>	3 481	3 481	3 481	3 481	
<i>D5 - Remises diverses</i>	0	0	0	0	
<i>D6 - Déplacements CAPISTES nationaux</i>	0	0	0	0	
<i>D7 - Location de salles de concours</i>	6 318	6 318	6 318	6 318	
E - BUDGET GLOBAL (A + B + C + D)	1 901 568	2 052 676	1 960 758	2 096 828	-3,02%

** la DGF de 2ème niveau étant réajustée en cours d'année en fonction des dépenses réelles de certains secteurs (formation professionnelle, changement de résidence etc), une comparaison en début d'année n'est pas pertinente et les chiffres sont indiqués pour information.*

La dotation initiale 2021 (DGF 1er niveau) est en baisse par rapport à la dotation initiale 2020.

Les parts «locaux» et «agents» attribuées à la DDFIP 87 ont diminué mais elles sont compensées par une moindre retenue de la refacturation anticipée des fluides.

Pour 2021, sont prévus :

- la dernière tranche des travaux d'amélioration du bâtiment de Montmailler (peinture, changement des sols)
- réduction des dépenses de fluides
- achat de bras articulés pour les écrans informatiques en co-financement avec le CHS-CT

FO DGFIP 87 s'est inquiété du devenir des services Budget avec la mise en place du Service fait présumé ; il semblerait qu'il ne soit pas encore généralisé à l'ensemble des dépenses.

Par ailleurs, les dépenses centralisées permettent dans certains cas de gérer l'urgence à moindre coût comme ce fut le cas en 2020 avec l'achat en nombre d'ordinateurs par la DG.

Quant à la téléphonie sous IP, la DG est aux commandes et la Direction locale n'a aucune visibilité sur les futurs coûts d'utilisation ; Sont concernés les sites de Saint-Yrieix-la-Perche et de Bessines.

III. Bilan de la campagne IR 2020 et de la campagne IR 2021.

➤ Bilan de la campagne IR 2020 :

Comme la Présidente l'a rappelé en réponse aux déclarations liminaires, la campagne déclarative 2020 s'est déroulée malgré tout bien passée dans un contexte de crise sanitaire inédit et un confinement national mis en place le 17 mars 2020. L'organisation de la campagne a été adaptée conformément au Plan de Continuité d'Activité et au Plan de Reprise d'Activité. Initialement prévue le 9 avril 2020, la campagne a débuté le 20 avril et s'est achevée le jeudi 11 juin 2020 pour les déclarations en ligne, vendredi 12 juin 2020 pour le dépôt des déclarations papier et mardi 30 juin pour les déclarations en ligne comportant des revenus professionnels.

➤ Campagne IR 2021

Cette nouvelle campagne se déroule à nouveau dans un contexte sanitaire particulier. Les services de la DDFiP restent ouverts aux horaires habituels d'accueil. Cependant, l'offre d'accueil au travers des canaux distants sera à privilégier, l'objectif étant de protéger au maximum les agents et éviter aux usagers de se déplacer.

Peu de nouveautés pour cette campagne hormis des spécificités liées à la crise sanitaire (ex : allocations frais de télétravail exonérés d'impôts, heures supplémentaires ou complémentaires défiscalisées, ...)

la Présidente défend la mise en place en local des renforts des Centre de Contact car cela permettrait de conserver des emplois dans les SIP. Pourtant ont été dénoncé les suppressions d'emplois massives qui ne permettent plus d'assurer sereinement l'ensemble de nos missions en cette période ; l'entraide des services ne peut être qu'assimilé à un emplâtre sur une jambe de bois car il ne s'agit que de déshabiller un service pour en faire fonctionner un autre, la Covid aggravant encore le stress subi lorsqu'un cas contact ou avéré est déclaré dans le service remettant en cause un planning reposant sur un nombre restreint d'agents.

FO DGFIP 87 a tenu à dénoncer l'éloignement des services de l'utilisateur rompant ainsi le principe d'égalité d'accès au service public.

Si pour la Direction ; les Espace France Service sont la solution et non un service « low-cost », il n'en reste pas moins que les permanences dans ces espaces ne seront assurées que si un nombre suffisant de rendez-vous peut être programmé. En cas d'une faible demande, la visioconférence sera envisagée.

Après avoir fait le constat que les applicatifs fonctionnaient sporadiquement, une bonne nouvelle est arrivée en fin de séance : le serveur vocal a enfin été mis à jour avec les nouveaux horaires d'ouverture et les renvois automatiques vers les services dédiés.

La séance a été suspendue pour le déjeuner et a repris à 14h sous la présidence de Mme Lechevalier.

IV. Classement 2021 des postes comptables de la Haute-Vienne et son annexe.

Le principe de ce classement vise à affecter aux différents postes comptables une catégorie (C1 à C4) et un niveau (1 à 3) au regard des enjeux financiers, de l'activité du poste et de son management ; le classement des postes impacte le cautionnement mais également la rémunération du comptable mais également les emplois affectés à ces structures (nombre d'adjoints, ETP) .

Le classement général des postes doit être réalisé au moins tous les 5 ans, néanmoins, des classements intermédiaires sont effectués pour prendre en compte l'évolution des postes notamment lors de grandes réorganisations majeures.

Le NRP et la mise en place des SGC entraînera donc le reclassement de l'ensemble des postes comptables.

Voici donc la situation des postes du 87 :

Réseau comptable au 31/12/2021			
Codique	Famille	Libellé du service	Classement 2021 (*)
FISCALITE DES PARTICULIERS			
087026	SIP	SAINT-JUNIEN	C2-3
087036	SIP	BELLAC	C3-2
087037	SIP	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	C2-3
087044	SIP	LIMOGES	C1-HEA
FISCALITE DES PROFESSIONNELS			
087040	SIE	DE HAUTE-VIENNE	C1-HEA
PUBLICITE FONCIERE-ENREGISTREMENT			
087045	SPF	LIMOGES 1	C1-HEA1
RECOUVREMENT OFFENSIF			
087009	PRS	HAUTE-VIENNE	C2-3
SECTEUR PUBLIC LOCAL			
087001	Trésorerie mixte	AIXE-SUR-VIENNE	C3-2
087003	SGC	BELLAC	C3-2
087004	Trésorerie mixte	BESSINES-SUR-GARTEMPE	C3-2
087013	Trésorerie spécialisée	LIMOGES BANLIEUE ET AMENDES	C2-2
087014	Trésorerie spécialisée	LIMOGES MUNICIPALE	C1-HEA
087018	Trésorerie mixte	NANTYAT	C3-1
087024	Trésorerie mixte	ROCHECHOUART	C3-1
087028	SGC	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	C3-2
087032	SGC	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	C3-2
087038	Trésorerie spécialisée	SAINT-JUNIEN	C3-1
087090	Paierie Départementale	HAUTE-VIENNE	C2-1
SECTEUR PUBLIC LOCAL HOSPITALIER			
087015	Trésorerie hospitalière	HOPITAUX DE HAUTE-VIENNE	C1-HEA

(*) Référentiel des structures comptables publié sur Nausicaa le 22 février 2021

Quasiment l'ensemble des postes sont déclassés alors que leurs charges vont augmenter et notamment les futurs SGC.

Comme FO DGFIP 87 l'a déjà écrit et l'a dénoncé lors de ce CTL, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un déclasserment des postes comptables dans des zones peu attractives économiquement. C'est également un moyen de justifier les suppressions d'emplois !

V. Obligation de télédéclaration en matière de taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (TVVI de 3%).

La DGFIP a entrepris une démarche de dématérialisation des obligations déclaratives et de paiement des redevables, ainsi, pour la mise en place de cette obligation en matière de taxe sur la valeur vénale des immeubles détenus en France (TVVI ou taxe de 3%), les règles de compétence des services pour recevoir les déclarations, les paiements et les actes d'engagement des entreprises non établies en France sont modifiées.

Cette obligation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour l'échéance déclarative du 15 mai 2021.

Les règles sont modifiées et alignées sur celles fixées pour les autres impôts des professionnels :

Les entités juridiques qui ont leur siège en France continueront, pour le dépôt de ces déclarations de relever de leur service des impôts du lieu du principal établissement.

Pour les entités juridiques, dont le siège est en dehors de la France, et qui sont déjà gérées par un SIE territorial pour des impôts (par exemple TVA), celui-ci sera compétent pour gérer la TVVI.

Par contre, dans le cas où l'entité ne dépend d'aucun SIE territorial, celle-ci relèvera alors du SIEE de la DINR (Direction des impôts des non-résidents).

Cette règle permet de garantir un interlocuteur fiscal unique.

La téléprocédure est mise en service au 1^{er} avril 2021 et accessible depuis l'espace professionnel de l'utilisateur.

Les redevables de la TVVI sont pour la plupart des entreprises étrangères.

La DDFIP 87 a recensé 6 entreprises concernées par cette obligation et ont fait l'objet d'une campagne d'information.

VI. Questions diverses.

- Indemnité de télétravail : pas prévue par notre Ministère !
- Demande d'habilitation de certains agents du SDIF à FICOBA 2 pour de la mise à jour d'adresse :

L'application ne devant pas être utilisée à cette fin (surprise), la question sera posée à la DG.

- Télétravail et formation à distance :

Les agents suivant une formation en distance alors qu'ils sont placés en télétravail doivent saisir « formation professionnelle » dans SIRHIUS ;

- Transfert des SIP de Saint-Yrieix-la-Perche et de Bellac au 01/01/2022 :

La Direction n'a pas commencé ses visites d'information collective ; certains agents ont commencé à se renseigner de manière individuelle ; ces derniers peuvent participer au mouvement local mais perdront le bénéfice de leur priorité (et accessoirement leur prime de restructuration).

- Cas covid :

Le médecin de prévention demanderait des tests de dépistage apparemment trop tôt selon le corps médical chargé de ces tests. Le Dr Rebière reste cependant la « boussole » de la Direction quant à la gestion des cas contacts ou positifs. Il est à souligner le peu de cas positifs dans notre Direction à ce jour : 12 dont aucun transmis dans la sphère professionnelle.

- MFS Châlus :

Aucune information sur les travaux ; le bail court toujours.

- Four à porcelaine sur le parking cruevilhier : il est urgent de réparer l'ouverture

- Centralisation des quitus par un SIE spécialisé à Denain :
Aucune information quant à la date du transfert de la mission.

- Mouvement local :

Il semblerait que tous les postes B soient pourvus par le mouvement national dédié sur le CGR et SLRem. Il resterait des postes C à pourvoir au CGR.

FO DGFIP 87 rappelle que la situation du CGR peut évoluer avec le mouvement local.

Vos représentantes en CTL :

Lydie PEYRICHOUT - Nathalie ROOS

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

